



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°30-2018-002

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2018

Sommaire

DDFIP du Gard

30-2018-01-02-006 - Décision de délégations de signature générale 01-2018 (13 pages) Page 3

DDTM du Gard

30-2017-12-21-016 - Barème n°DDTM-SEF-2017-0485 pour l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier sur les cultures agricoles retenu à la majorité en CDCFS formation spécialisée indemnisation (5 pages) Page 17

DIRECCTE

30-2017-12-31-001 - RECEPISSE DE DECLARATION DE L'ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE EVO'PRESTA (2 pages) Page 23

Prefecture du Gard

30-2017-12-28-005 - ARRÊTE portant déclassement d'une parcelle en bordure de la Route Nationale n° 106 sur la commune des salles du Gardon (1 page) Page 26

30-2017-12-07-010 - Décision CNAC en date du 7 décembre 2017 concernant le recours exercé par la SCPI FICOMMERCE contre la décision de la CDAC du 28 juillet 2017 refusant l'extension d'un ensemble commercial sur le territoire de la commune des Angles (2 pages) Page 28

DDFIP du Gard

30-2018-01-02-006

Décision de délégations de signature générale 01-2018

DDFIP du Gard Décision de délégations de signature générale 01-2018

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Nîmes, le 2 janvier 2018

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GARD**

22 Avenue Carnot
30943 NIMES CEDEX 9

Décision de délégations de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques du Gard ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Pierre JUANCHICH, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Gard ;

Vu le décret n° 2016-1234 du 19 septembre 2016 modifiant le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques et portant création d'une direction de l'immobilier de l'État ;

Vu le décret n° 2017-1255 du 08 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au 1er septembre 2014 la date d'installation de M. Pierre JUANCHICH dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Gard ;

Vu la décision de délégations de signature du 3 octobre 2017 publiée au recueil des actes administratifs le 6 octobre 2017 ;

Décide :

Article 1 – Sont exclus du champ des présentes délégations les actes et décisions, qui font l'objet de délégations particulières, relevant des domaines suivants :

- le pouvoir adjudicateur,
- l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes du BOP de la Direction Départementale des Finances publiques du Gard,
- l'homologation des rôles d'impôts directs,
- la notification des taux et des bases aux collectivités locales d'impôts directs,
- les conventions de numérisation avec les collectivités locales et les établissements publics locaux,
- la convention de délégation sur les actes d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes,
- l'engagement des poursuites pénales pour infractions fiscales, en matière d'escroquerie ou tentatives d'escroquerie et pour opposition à fonction,
- la signature de tous les actes se rapportant aux affaires domaniales à l'exception des avis d'évaluations domaniales.

Article 2 – Délégation générale de signature est donnée à :

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
M. Jean-François REYNAUD Administrateur des Finances Publiques Directeur du pôle pilotage et ressources	Reçoit procuration générale avec mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent. Sont exclus du champ d'application de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.
M. Pierre BOUCHARDY Administrateur des Finances Publiques Adjoint Directeur par interim du pôle gestion publique	Reçoit procuration générale avec mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévus par la réglementation. Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créance.

Article 3 – Délégations spéciales sont données à :

Cabinet du directeur, mission communication, stratégie

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
M. Olivier JOUVE Inspecteur principal des Finances publiques	Signer toutes les pièces relatives au Cabinet du directeur, à la mission communication et à la stratégie.
M. Charles-Robert BORG Inspecteur des Finances publiques	Signer les différents courriers afférents aux attributions du Cabinet du directeur et à la mission communication.
M. Christophe BERNARDI Contrôleur principal des finances publiques	Signer les différents courriers afférents aux attributions du Cabinet du directeur et à la mission communication en cas d'absence de M. BORG.

Mission Risques et Audit

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Elodie HERNANDEZ Inspectrice principale des Finances publiques Auditrice Responsable Départementale Risques et Audit	Signer les procès-verbaux de remise de service et les rapports d'audit, ainsi que les courriers afférents à la mission risques-audit, signer les pièces relatives au suivi des programmes d'audit et du contrôle interne.

Equipe d'audit

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Evelyne ANCEL Inspectrice principale des Finances publiques Auditrice	Signer les procès-verbaux de remise de service et les rapports d'audit ainsi que les courriers afférents à cette mission.
M. Frédéric BENOIT Inspecteur principal des Finances publiques Auditeur	Signer les procès-verbaux de remise de service et les rapports d'audit ainsi que les courriers afférents à cette mission.
Mme Eva COUDER Inspectrice principale des Finances publiques Auditrice	Signer les procès-verbaux de remise de service et les rapports d'audit ainsi que les courriers afférents à cette mission.

Cellule Qualité Comptable

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Sandrine BURLUREAUX Inspectrice des Finances publiques Chargée de mission responsable de la Cellule Qualité Comptable	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la Cellule Qualité Comptable.

Pôle gestion fiscale

Division pilotage de la fiscalité des particuliers et des professionnels, missions foncières

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Claudine BADY Administratrice des Finances publiques adjointe Responsable de la Division Pilotage de la fiscalité des particuliers et des professionnels, Missions foncières	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division pilotage de la fiscalité des particuliers et des professionnels, missions foncières ainsi que les attributions de la division Affaires juridiques, Pôle juridictionnel et Contrôle fiscal, en cas d'absence de Mme FIGUIERE, Administratrice des finances publiques adjointe ou de la division du recouvrement forcé en cas d'absence de M. BOUCHITE, Administrateur des finances publiques adjoint.
Mme Pascale COURRENT Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Responsable du Service des particuliers et missions foncières	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des particuliers et missions foncières et signer tous les courriers et pièces attachés la division pilotage de la fiscalité des particuliers et des professionnels, missions foncières en l'absence de Mme BADY.
M. Francis PAUL Inspecteur des Finances publiques Service des particuliers et missions foncières	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des particuliers et missions foncières.
Mme Isabelle PERALDI Inspectrice des Finances publiques Service des particuliers et missions foncières	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des particuliers et missions foncières.
Mme Céline LE GLEUHER Contrôleuse principale des Finances publiques Service des particuliers et missions foncières	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des particuliers et missions foncières.
M. Hervé CORRE Inspecteur divisionnaire des Finances publiques Responsable du Service des professionnels	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des professionnels et signer tous les courriers et pièces attachés à la division pilotage de l'assiette de la fiscalité des particuliers et des professionnels, missions foncières en l'absence de Mme BADY.
Mme Myriam OLIER Inspectrice des Finances publiques Service des professionnels	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des professionnels.

Pôle gestion fiscale

Division des affaires juridiques, du pôle juridictionnel et du contrôle fiscal

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
<p style="text-align: center;">Mme Christine FIGUIERE Administratrice des Finances publiques adjointe Responsable de la Division des Affaires juridiques, du Pôle Juridictionnel et du Contrôle fiscal.</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division des Affaires juridiques, du Pôle Juridictionnel et du Contrôle fiscal ainsi que les attributions de la division Pilotage de la fiscalité des particuliers et des professionnels, Missions foncières en cas d'absence de Mme BADY, Administratrice des Finances publiques adjointe ou de la division du recouvrement forcé en cas d'absence de M. BOUCHITÉ, Administrateur des Finances publiques adjoint.
<p style="text-align: center;">Mme Laurence GUARDIOLA Inspectrice principale des Finances publiques Responsable du service des Affaires juridiques et du Pôle Juridictionnel</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service des Affaires juridiques et du Pôle Juridictionnel et signer tous les courriers et pièces attachés à la division des affaires juridiques, du pôle juridictionnel et du contrôle fiscal en l'absence de Mme FIGUIERE et / ou de Mme HAGNIER, responsable du service du contrôle fiscal.
<p style="text-align: center;">Mme Martine HAGNIER Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Responsable du service du Contrôle fiscal</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service du Contrôle fiscal et signer tous les courriers et pièces attachés à la division des affaires juridiques, du pôle juridictionnel et du contrôle fiscal en l'absence de Mme FIGUIERE et / ou de Mme GUARDIOLA, responsable du service des affaires juridiques et du pôle juridictionnel.
<p style="text-align: center;">M. Laurent BAUDRY Inspecteur divisionnaire des Finances publiques Chargé de mission Contrôle fiscal</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service du Contrôle fiscal en l'absence de Mme FIGUIERE et de Mme HAGNIER, responsable du service du Contrôle fiscal.
<p style="text-align: center;">M. Pierre FINIELS Inspecteur des Finances publiques Service des Affaires juridiques</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
<p style="text-align: center;">M. Philippe GOUANTES Inspecteur des Finances publiques Service des Affaires juridiques</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
<p style="text-align: center;">M. Eric LANNUZEL Inspecteur des Finances publiques Service des Affaires juridiques</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
<p style="text-align: center;">Mme Zineb SHI Inspectrice des Finances publiques Service des Affaires juridiques</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
<p style="text-align: center;">Mme Christine AUBELEAU Inspectrice des Finances publiques Pôle Juridictionnel</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
<p style="text-align: center;">M. Pierre BONNET-GONNET Inspecteur des Finances publiques Pôle Juridictionnel</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
<p style="text-align: center;">Mme Estelle HORN Inspectrice des Finances publiques Pôle Juridictionnel</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
<p style="text-align: center;">Mme Mélanie BASSIER-LEONNARDUZI Inspectrice des Finances publiques Pôle Juridictionnel</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
<p style="text-align: center;">M. Yannick BARRE Inspecteur des Finances publiques Service du Contrôle fiscal</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
<p style="text-align: center;">M. Fabrice TEYSSIER Inspecteur des Finances publiques Service des Affaires juridiques</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Anne FABREGUE Inspectrice des Finances publiques Service du Contrôle fiscal	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
Mme Josiane MOSSE Inspectrice des Finances publiques Service du Contrôle fiscal	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
Mme Martine BERTHALIN Contrôleuse principale des Finances publiques Service des Affaires juridiques et Pôle Juridictionnel	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
Mme Sylvie EUGENE Contrôleuse des Finances publiques Service des Affaires Juridiques et du Contrôle Fiscal	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
Mme Jeannine FAUST Contrôleuse des Finances publiques Service des Affaires juridiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.

Pôle gestion fiscale

Division recouvrement forcé, mission amendes et huissiers des finances publiques

<p>M. Eric BOUCHITÉ Administrateur des Finances publiques adjoint Responsable de la Division Recouvrement forcé, mission amendes et Huissiers des finances publiques</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division Recouvrement forcé, mission amendes et Huissiers des finances publiques, ainsi que les attributions de la division Pilotage de la fiscalité des particuliers et des professionnels, Missions foncières en cas d'absence de Mme BADY, Administratrice des finances publiques adjointe, ou de la division des Affaires juridiques, du Pôle juridictionnel et du Contrôle fiscal, en l'absence de Mme FIGUIERE, Administratrice des finances publiques adjointe.
<p>Mme Geneviève LONGUET Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au chef de division</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la division Recouvrement forcé, mission amendes et Huissiers des finances publiques, et signer les courriers et pièces attachées à la division en l'absence de M. BOUCHITÉ.
<p>Mme Cécile PACCOU-ESTIVAL Inspectrice des Finances publiques Service animation du recouvrement, mission amendes et Huissiers des finances publiques</p>	En l'absence de Mme PACCOU-ESTIVAL, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service animation du recouvrement, mission amendes.
<p>Mme Irène LEDERNE Contrôleuse des Finances publiques Service animation du recouvrement, mission amendes et Huissiers des finances publiques</p>	En l'absence de Mme PACCOU-ESTIVAL, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service animation du recouvrement, mission amendes.
<p>Mme Isabelle TUR-SEQUIER Inspectrice des Finances publiques Service contentieux du recouvrement</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service contentieux du recouvrement sans que cette délégation recouvre les remises de majorations relevant de la compétence du niveau départemental ainsi que les décisions de décharge de responsabilité, et signer tous les courriers et documents attachés au service de Mme PACCOU-ESTIVAL en son absence.
<p>Mme Nicole SCHEID Inspectrice des Finances publiques Service contentieux du recouvrement</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service contentieux du recouvrement sans que cette délégation recouvre les remises de majorations relevant de la compétence du niveau départemental ainsi que les décisions de décharge de responsabilité, et signer tous les courriers et documents attachés au service de Mme PACCOU-ESTIVAL en son absence.
<p>M. Hervé AUDEBEAU Inspecteur divisionnaire des Finances publiques Chargé de mission Division du recouvrement forcé</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service contentieux du recouvrement sans que cette délégation recouvre les remises de majorations relevant de la compétence du niveau départemental ainsi que les décisions de décharge de responsabilité.
<p>M. Fabrice TEYSSIER Inspecteur des Finances publiques Service contentieux du recouvrement</p>	Signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service contentieux du recouvrement à l'exclusion de tous actes ou décisions en matière de procédure contentieuse ainsi que de dispense de versement.

Pôle gestion publique

DIVISIONS DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Division Animation, Réglementation et Comptabilité, Service de Fiscalité Directe Locale (SFDL) CEPL et Dématérialisation

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
M. Jean-Michel LONGUET Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques Responsable de la Division Animation Réglementation et Comptabilité, Service de Fiscalité Directe Locale, CEPL et Dématérialisation	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division Animation, Réglementation et Comptabilité, Service de Fiscalité Directe Locale, CEPL et Dématérialisation ainsi que de la Division Analyses financières, Activités économiques, et Monétique Suivi des Expérimentations (SFACT, certification des comptes des collectivités territoriales), Suivi des contrôles de Régies et Gestion des Risques en cas d'absence de M. GERIS, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
Mme Anne-Marie BONHOURE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service CEPL	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service collectivités et établissements publics locaux ainsi que les comptes de gestion.
M. Denis COSTE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service fiscalité directe locale et expertises fiscales	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité directe locale et expertises fiscales.
M. Jean-Luc MINEL Inspecteur des Finances Publiques Chargé de mission Référent Hélios – Intercommunalité et dématérialisation	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de sa mission.

Division Analyses financières, Activités économiques, Monétique, Suivi des Expérimentations (SFACT, certification des comptes des collectivités territoriales), Suivi des contrôles des Régies et Gestion des Risques

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
M. Pascal GERIS Inspecteur divisionnaire des Finances publiques Responsable de la Division Animation, Analyses financières, service de fiscalité directe locale, Activités économiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division Analyses financières, Activités économiques, Monétique, Suivi des Expérimentations (SFACT, certification des comptes des collectivités territoriales), Suivi des contrôles des Régies et Gestion des Risques et de la division réglementation et comptabilité, dématérialisation et monétique en cas d'absence de M. LONGUET, inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques.
M. Sébastien BONO Inspecteur des Finances publiques Chargé de mission Dématérialisation et correspondant monétique	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la mission dématérialisation et correspondant monétique.
Mme Florence TURCHI Inspectrice des Finances publiques Chargée de mission analyses financières	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la mission analyses financières.
Mme Christine MAURY Inspectrice des Finances publiques Responsable du service activités économiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Activités économiques et analyses financières.
M. Pierre GARCIA Contrôleur principal des Finances publiques Activités économiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service activités économiques en l'absence de Mme MAURY.

Pôle gestion publique

Correspondant départemental de la Politique Immobilière de l'État

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
M. Olivier JOUVE Inspecteur principal des Finances publiques, correspondant départemental de la politique immobilière de l'Etat	Signer toutes les pièces relatives à ses attributions et en sa qualité de correspondant départemental de la politique immobilière de l'État.

Division France Domaine

Il est donné sur le fondement réglementaire de l'article D. 1212-25 du code général de la propriété des personnes publiques les délégations spéciales suivantes :

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Christine MAHEUX Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques Responsable de la Division France Domaine	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division France Domaine. Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 1 000 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce - 150 000 € pour les estimations en valeur locative
Mme Rachel BARKAT Inspectrice des Finances Publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative
Mme Nathalie CHAUBET Inspectrice des Finances publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative
Mme Andrée FARIGOULES Inspectrice des Finances publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative
M. Yves GARO Inspecteur des Finances Publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative
Mme Anne MERLE Inspectrice des Finances publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative
Mme Stéphanie COURTIAL Contrôleuse Principale des Finances publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative
Mme Nathalie PRIETO Contrôleuse Principale des Finances publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative

Pôle gestion publique

Division Comptabilité et autres Opérations de l'Etat, Dépôts et Services financiers, Produits divers, Dépense de l'Etat

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Martine SAUVONNET Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques Responsable de la Division Comptabilité et autres Opérations de l'Etat, Dépôts et Services financiers, Produits divers, Dépense de l'Etat	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division comptabilité et autres opérations de l'Etat, dépôts et services financiers, produits divers, dépense de l'Etat. Signer les lettres d'observation aux ordonnateurs, les ordres de paiement liés aux réimputations de virements et aux cessions de créances, les attestations de paiement, les bordereaux d'envoi. Signer les chèques sur le Trésor. Signer tous les actes de poursuites se rapportant aux produits divers du budget et notamment les décisions de remise gracieuse dans la limite de 2 000 €.
M. Guy BALESI Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Dépense de l'Etat	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service dépense de l'Etat ainsi que les lettres d'observation aux ordonnateurs, les ordres de paiement liés aux réimputations de virements et aux cessions de créances, les attestations de paiement, les bordereaux d'envoi.
Mme Isabelle LOUVRIE Contrôleuse des Finances publiques	En l'absence de M. BALESI, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service de la dépense de l'Etat ainsi que les lettres d'observation aux ordonnateurs, les ordres de paiement liés aux réimputations de virements et aux cessions de créances, les attestations de paiement, les bordereaux d'envoi.
M. Alain LECOCQ Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Comptabilité ainsi que les chèques sur le Trésor et du service Comptabilité auxiliaire en cas d'absence de Mme ZAPATA.
Mme Chantal ZAPATA Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité auxiliaire	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Comptabilité auxiliaire et du service Comptabilité générale en cas d'absence de M. LECOCQ.
M. Philippe BARRAL Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques Responsable du service Dépôts et services financiers et Pilote d'Accompagnement du Changement	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Dépôts et services financiers et de la mission Pilotage du Changement.
Mme Véronique BOUZERAN Inspectrice des Finances publiques Chargée des clientèles juridiques et institutionnelles	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de sa mission.
M. Patrice BADIOU Contrôleur principal des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la cellule dépôts de fonds Trésor.
M. Emilien AVON Agent administratif des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la cellule dépôts de fonds Trésor.
M. Patrice VALENTIN Inspecteur des Finances publiques Chef du service Recouvrement Produits Divers	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service recouvrement des produits divers ainsi que tous les actes de poursuites se rapportant aux produits divers du budget sans que cette délégation recouvre les décisions de remise gracieuse.
Mme Thérèse MURON Contrôleuse principale des Finances publiques	En l'absence de M. VALENTIN, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service du recouvrement des produits divers.

Pôle pilotage et ressources

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Dominique MATRAGLIA Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Chargée de mission Responsable de la cellule Responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de sa mission
Mme Catherine FONTANILLE Contrôleuse principale des Finances publiques Assistante de prévention et déléguée à la sécurité	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de sa mission

Division des Ressources Humaines et de la Formation professionnelle

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
M. Maxime VILLAR Administrateur des Finances publiques adjoint Responsable de la Division des Ressources Humaines et de la Formation professionnelle	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division ressources humaines et de la formation professionnelle.
Mme Christel CARTAGENA Inspectrice des Finances publiques Responsable du service ressources humaines et du pôle social et environnement de travail	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service ressources humaines dont les pièces et documents entrant dans l'exécution quotidienne de l'application Frais de Déplacement.
M. Sébastien LEONARDUZZI Inspecteur des Finances publiques Conseiller Ressources humaines	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service ressources humaines dont les pièces et documents entrant dans l'exécution quotidienne de l'application Frais de Déplacement.
Mme Martine BLACHAS-PEROSANZ Inspectrice des Finances publiques Correspondante handicap locale	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service ressources humaines dont les pièces et documents entrant dans l'exécution quotidienne de l'application Frais de Déplacement.
Mme Régine CLANET Contrôleuse principale des Finances publiques	Gérer et valider les demandes de remboursement dans l'application Frais de Déplacement.
Mme Valérie DAUBAGNAN Contrôleuse principale des Finances publiques	Gérer et valider les demandes de remboursement dans l'application Frais de Déplacement.
Mme Nathalie BOIVIN Contrôleuse des Finances publiques	Gérer et valider les demandes de remboursement dans l'application Frais de Déplacement.
M. Julien BRUNEL Contrôleur des Finances publiques	Gérer et valider les demandes de remboursement dans l'application Frais de Déplacement.
Mme Corinne COURBAIZE Contrôleuse des Finances publiques	Gérer et valider les demandes de remboursement dans l'application Frais de Déplacement.
M. Frédéric SPRIET Contrôleur des Finances publiques	Gérer et valider les demandes de remboursement dans l'application Frais de Déplacement.
Mme Julie SALANIE Agente Administrative des Finances publiques	Gérer et valider les demandes de remboursement dans l'application Frais de Déplacement.
Mme Florence MERIC Inspectrice des Finances publiques Responsable du Service Formation professionnelle	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service formation professionnelle.

Pôle pilotage et ressources

Division du Contrôle de gestion, du Budget, de l'Immobilier et de la Logistique

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
M. William ROUAULT Inspecteur Principal des Finances publiques Responsable de la Division du Contrôle de gestion, du Budget, de l'Immobilier, et de la Logistique	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division du Contrôle de gestion, du Budget, de l'Immobilier et de la Logistique.
M. Charles-Robert BORG Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service contrôle de gestion.
M. Jean-Baptiste DESPAUX Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Budget	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service budget.
M. Yves DURAND Contrôleur Principal des Finances publiques	Signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service du budget en l'absence de M. Jean-Baptiste DESPAUX.
Mme Anne MAZOYER Inspectrice des Finances publiques Responsable du service du Immobilier et Logistique	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service immobilier et logistique.
Mme Laure FERNANDEZ Contrôleuse Principale des Finances publiques	Signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service immobilier et logistique en l'absence de Mme Anne MAZOYER.
M. Thierry PONOT Contrôleur Principal des Finances publiques	Signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service immobilier et logistique en l'absence de Mme Anne MAZOYER.
Mme Monique BORNET Contrôleuse des Finances publiques	Signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service immobilier et logistique en l'absence de Mme Anne MAZOYER.

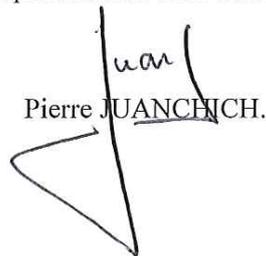
Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
M. Laurent BAUDRY Inspecteur divisionnaire des Finances publiques assistant à la gestion des sites	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes en sa qualité d'assistant à la gestion des sites.

Outre ces délégations spécifiques, tous les responsables de division, Inspecteurs principaux des finances publiques, Inspecteurs divisionnaires des finances publiques et Inspecteurs des finances publiques du pôle Gestion Publique de la Direction départementale des finances publiques figurant nominativement sur cette liste ont reçu concurremment pouvoir de signer les documents énumérés ci-après limitativement :

- les déclarations de recettes et les récépissés,
- les reconnaissances de dépôts de titres et valeurs,
- les avis de règlement entre comptables,
- les ordres de paiement,
- les endos et les acquits de chèques et effets de commerce divers,
- les visa et avis de visa de tous chèques,
- les mandats de déplacement,
- les autorisations de paiement pour mon compte dans d'autres départements, à l'étranger ou par divers agents comptables,
- les certifications de règlement sur les mandats, ordres de paiement, documents comptables divers et de signature,
- les procès-verbaux de remise de titres de pension,
- les ordres de virement à la Banque de France.

Article 4— La présente décision prend effet le 2 janvier 2018.
Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département du Gard.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,


Pierre JUANCHICH.

DDTM du Gard

30-2017-12-21-016

**Barème n°DDTM-SEF-2017-0485 pour l'indemnisation
des dégâts causés par le grand gibier sur les cultures
agricoles retenu à la majorité en CDCFS formation
spécialisée indemnisation**

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Gard
Acte administratif n°

Barème n°DDTM-SEF-2017-0485 pour l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier sur les cultures agricoles retenu à la majorité en CDCFS en formation spécialisée indemnisation

Dates d'enlèvement extrême des récoltes période 2017-2018	Décision de la commission du 14 décembre 2017		
CEREALES			
BLE TENDRE	En plaine 30 juillet, en montagne 30 août		
BLE DUR	En plaine 30 juillet, en montagne 30 août		
ORGE	En plaine 30 juillet, en montagne 30 août		
AVOINE	En plaine 30 juillet, en montagne 30 août		
SORGHO	1 ^{er} décembre (sauf intempéries, 31 janvier 2018)		
MAIS	1 ^{er} décembre (sauf intempéries, 31 janvier 2018)		
RIZ	15 novembre		
OLEAGINEUX	1 ^{er} décembre		
TOURNESOL	1 ^{er} novembre (sauf intempéries, 15 novembre)		
PROTEAGINEUX	1 ^{er} octobre		
POIS CHICHE	1 ^{er} octobre		
PLANTES A PARFUM			
LAVANDIN	30-août		
PLANTES AROMATIQUES	selon contrat		
CULTURES MARAICHERES			
LEGUMES PLEIN CHAMP	Pas de limite		
ARBRES FRUITIERS sauf Oliviers	30 novembre		
OLIVIER	15 février 2018		
VIGNES sauf vinification tardive	15 octobre		
VIGNES Vinification tardive (avec justificatif du vinificateur de vinification tardive)	Pas de limite		
PEPINIERES	Pas de limite		
Denrées	barème retenu	Décision CDI du	
Abricot	150,00	€/Q	14/12/17
Abricot biologique	300,00	€/Q	14/12/17
Actinidia (Kiwi)	140,00	€/Q	14/12/17
Ail	320,00	€/Q	14/12/17
Amande en coque	195,00	€/Q	14/12/17
Amande en coque biologiques	234,00	€/Q	14/12/17
Amande en vert	120,00	€/Q	14/12/17
Amande en vert biologique	250,00	€/Q	14/12/17
Arbre fruitier sillon greffé	6,00	€/U	14/12/17
Artichaut	170,00	€/Q	14/12/17
Asperges	440,00	€/Q	14/12/17
Aubergine	100,00	€/Q	14/12/17
Aubergine biologique	200,00	€/Q	14/12/17
Autres cultures légumières	14 000,00	€/Ha	14/12/17
Autres fleurs	56 000,00	€/Ha	14/12/17

Autres petits fruits	92 000,00	€ / Ha	14/12/17
Betterave à sucre	2,63	€ / Q	14/12/17
Betterave rouge	137,00	€ / Q	14/12/17
Blette	77,00	€ / Q	14/12/17
Blette biologique	140,00	€ / Q	14/12/17
Bulbe de safran	0,38	€ / unité	14/12/17
Carotte	55,00	€ / Q	14/12/17
Carotte biologique	110,00	€ / Q	14/12/17
Céleri branche	55,00	€ / Q	14/12/17
Cerise blanche	contrat	€ / Q	14/12/17
Cerise rouge	300,00	€ / Q	14/12/17
Châtaigne	320,00	€ / Q	14/12/17
Châtaigne biologique	350,00	€ / Q	14/12/17
Chou vert	60,00	€ / Q	14/12/17
Chou-fleur	60,00	€ / Q	14/12/17
Chrysanthème	111 500,00	€ / Ha	14/12/17
Colza	33,50	€ / Q	12/10/17
Concombre	50,00	€ / Q	14/12/17
Courge	50,00	€ / Q	14/12/17
Courge biologique	100,00	€ / Q	14/12/17
Courge Butternut	68,00	€ / Q	14/12/17
Courge Butternut biologique	136,00	€ / Q	14/12/17
Courge Potiron Potimarron	86,00	€ / Q	14/12/17
Courge Potiron Potimarron biologique	172,00	€ / Q	14/12/17
Courgette	70,00	€ / Q	14/12/17
Courgette biologique	140,00	€ / Q	14/12/17
Endive	280,00	€ / Q	14/12/17
Epeautre	20,00	€ / Q	14/12/17
Epeautre biologique	40,00	€ / Q	14/12/17
Epinard	120,00	€ / Q	14/12/17
Epinard biologique	240,00	€ / Q	14/12/17
Figue	280,00	€ / Q	14/12/17
Fraise	400,00	€ / Q	14/12/17
Fraise biologique	680,00	€ / Q	14/12/17
Fraise sous abri froid	450,00	€ / Q	14/12/17
Framboise	10,26	€ / kg	14/12/17
Haricot vert	350,00	€ / Q	14/12/17
Haricot vert biologique	500,00	€ / Q	14/12/17
Lavandin	19,00	€ / Q	14/12/17
Maïs doux (épi)	0,80	€ / U	14/12/17
Maïs ensilage	2,70	€ / Q	14/12/17
Maïs grain	10,40	€ / Q	14/12/17
Melon biologique	140,00	€ / Q	14/12/17
Melon plein champ	70,00	€ / Q	14/12/17
Melon sous abri froid	120,00	€ / Q	14/12/17
Melon sous chenille	120,00	€ / Q	14/12/17
Navet	90,00	€ / Q	14/12/17
Oignon blanc	50,00	€ / Q	14/12/17
Oignon blanc biologique	100,00	€ / Q	14/12/17
Oignon de couleur	50,00	€ / Q	14/12/17
Oignon doux des Cévennes	125,00	€ / Q	14/12/17
Oignon doux des Cévennes biologique	250,00	€ / Q	14/12/17
Olive à huile	130,00	€ / Q	14/12/17
Olive de table	200,00	€ / Q	14/12/17

Olive intensif	80,00	€/Q	14/12/17
Orge biologique	25,00	€/Q	14/12/17
Orge brassicole d'hiver	13,60	€/Q	12/10/17
Orge brassicole de printemps	17,30	€/Q	12/10/17
Orge de mouture	12,20	€/Q	12/10/17
Pastèque	60,00	€/Q	14/12/17
Pêche blanche	120,00	€/Q	14/12/17
Pêche jaune	120,00	€/Q	14/12/17
Pêche nectarine brugnon	120,00	€/Q	14/12/17
Pêche pavie (industrie)	contrat	€/Q	14/12/17
Pépinière (viticole) greffe soudée	140 000,00	€/Ha	14/12/17
Pépinière (viticole) mère greffon	5 600,00	€/Ha	14/12/17
Pépinière arbre forestier	40 040,00	€/Ha	14/12/17
Pépinière arbre fruitier	89 500,00	€/Ha	14/12/17
Pépinière arbuste ornement	52 600,00	€/Ha	14/12/17
Pépinière vigne mère (Porte-greffe)	9 000,00	€/Ha	14/12/17
Petit Epeautre	180,00	€/Q	14/12/17
Plant arbre fruitier (1 AN)	10,00	€/U	14/12/17
Plant arbre fruitier (2 ANS)	33,00	€/U	14/12/17
Plant châtaignier greffé (1 AN) sillon	12,50	€/U	14/12/17
Plant châtaignier greffé (2 ANS)	25,00	€/U	14/12/17
Plant de courge	0,15	€/U	14/12/17
Plant de fraisier	0,38	€/U	14/12/17
Plant de framboisier	3,50	€/U	14/12/17
Plant de lavandin	0,10	€/U	14/12/17
Plant de truffier	11,00	€/U	14/12/17
Plant de vigne greffé	1,40	€/U	14/12/17
Plant olivier	12,10	€/U	14/12/17
Poire	70,00	€/Q	14/12/17
Poire industrie	contrat	€/Q	14/12/17
Poireau	45,00	€/Q	14/12/17
Pois à écosser	300,00	€/Q	14/12/17
Pois chiche	46,00	€/Q	14/12/17
Pois gourmand	350,00	€/Q	14/12/17
Poivron	130,00	€/Q	14/12/17
Poivron biologique	260,00	€/Q	14/12/17
Pomme de terre d'automne	40,00	€/Q	14/12/17
Pomme de terre primeur	80,00	€/Q	14/12/17
Pomme de terre primeur biologique	160,00	€/Q	14/12/17
Pomme industrie	6,00	€/Q	14/12/17
Pomme Reinette des Cévennes	70,00	€/Q	14/12/17
Pomme Reinette des Cévennes biologique	140,00	€/Q	14/12/17
Pomme variété nouvelle	70,00	€/Q	14/12/17
Pomme variété nouvelle biologique	140,00	€/Q	14/12/17
Pomme variété traditionnelle	50,00	€/Q	14/12/17
Pomme variété traditionnelle biologique	100,00	€/Q	14/12/17
Prune industrie	contrat	€/Q	14/12/17
Prune mirabelle de bouche	120,00	€/Q	14/12/17
Prune mirabelle industrie	contrat	€/Q	14/12/17
Radis	160,00	€/Q	14/12/17
Raisin de table	130,00	€/Q	14/12/17
Raisin de table biologique	260,00	€/Q	14/12/17
Riz	30,00	€/Q	14/12/17
Riz biologique	80,00	€/Q	14/12/17

Riz rond biologique	90,00	€/Q	14/12/17
Riz rouge biologique	90,00	€/Q	14/12/17
Safran	22,50	€/g	14/12/17
Salade	0,40	€/U	14/12/17
Salade biologique	0,80	€/U	14/12/17
Salade mâche	550,00	€/Q	14/12/17
Salade mâche biologique	630,00	€/Q	14/12/17
Salade sous abri	0,40	€/U	14/12/17
Sarrazin	40,00	€/Q	14/12/17
Soja	26,30	€/Q	14/12/17
Sorgho (grains)	12,00	€/Q	14/12/17
Tomate de bouche	70,00	€/Q	14/12/17
Tomate de bouche biologique	140,00	€/Q	14/12/17
Tomate de bouche grappe	170,00	€/Q	14/12/17
Tomate de bouche grappe biologique	340,00	€/Q	14/12/17
Tomate de bouche variété ancienne	170,00	€/Q	14/12/17
Tomate de bouche variété ancienne biolo	340,00	€/Q	14/12/17
Tomate Industrie	contrat	€/Q	14/12/17
Tomate sous abri froid	170,00	€/Q	14/12/17
Tournesol consommation	29,80	€/Q	14/12/17
Tournesol consommation biologique	45,00	€/Q	14/12/17
Tournesol oléique	38,00	€/Q	14/12/17
Tournesol oléique biologique	45,00	€/Q	14/12/17
Triticale (hybride)	12,00	€/Q	12/10/17
Vigne mère	0,25	€/ml	14/12/17

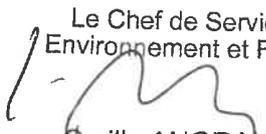
Blé dur	22,80	€/Q	12/10/17
Blé dur biologique	42,00	€/Q	14/12/17
Blé tendre biologique	28,40	€/Q	14/12/17
Blé tendre panifiable	13,80	€/Q	12/10/17
Blé tendre panifiable biologique	40,00	€/Q	14/12/17
Féverole	18,90	€/Q	12/10/17
Pois protéagineux	19,40	€/Q	12/10/17
Seigle	14,00	€/Q	12/10/17
Foin	11,20	€/Q	12/10/17
Foin biologique	20,00	€/Q	14/12/17

Paille (autoconsommation)	30,00	€/T	14/12/17
Paille (vente céréalier)	25,00	€/T	12/10/17
Luzerne sainfoin	18,00	€/Q	12/10/17
Luzerne sainfoin biologique	22,00	€/Q	12/10/17
Sorgho fourrager – Moha fourrager	15,00	€/Q	12/10/17
Ray-Gras d'Italie	15,00	€/Q	12/10/17
Avoine blanche	13,00	€/Q	12/10/17
Avoine noire	13,00	€/Q	12/10/17
Avoine vesce (fourrage)	15,00	€/Q	12/10/17
Denrées auto-consommées	Majoration du barème de 20 %		12/10/17
Cultures semences ou sous contrat	Barème d'indemnisation figurant sur le contrat ou sur la facture d'achat de la récolte		12/10/17
Cultures biologiques dépourvues de contrat (qui ne figurent pas sur le barème)	base du barème départemental coeff. 2		14/12/17

Frais de récolte	se référer au barème départemental des calamités agricoles du Gard		14/12/17
Déduction des frais de récolte mécanique pour les céréales (coût moyen à l'hectare de la moissonneuse)	90,00	€/ha	14/12/17

Fait à Nîmes, le 21 décembre 2017

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Pour le Directeur,
Le Chef de service environnement et forêt,
Cyrille ANGRAND

Le Chef de Service
Environnement et Forêt

Cyrille ANGRAND

DIRECCTE

30-2017-12-31-001

RECEPISSE DE DECLARATION DE L'ORGANISME
DE SERVICES A LA PERSONNE EVO'PRESTA

*RECEPISSE DE DECLARATION DE L'ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE
EVO'PRESTA*

DIRECCTE OCCITANIE
Unité Départementale du Gard

**Récépissé de déclaration n° 30-2017-12-31-
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP834154965
N° SIREN 834154965**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Didier LAUGA, préfet du Gard,

Vu l'arrêté du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe LEROUGE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc Roussillon-Midi-Pyrénées,

Vu l'arrêté du 11 juillet 2017 portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie, à Monsieur Alain FRANCES, responsable de l'unité départementale du Gard de la DIRECCTE Occitanie, à Messieurs Paul RAMACKERS, Didier POTTIER, Madame Christiane BATAILLARD, adjoints au responsable de l'unité départementale du Gard de la DIRECCTE Occitanie,

Le préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'honneur,

Constata :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale du Gard, le 31 décembre 2017, par Mademoiselle Laura MORIN, en qualité de Présidente, pour l'organisme EVO'PRESTA, dont l'établissement principal est situé Chemin de Galicante - Z.A de Galicante - 30128 GARONS, et enregistré sous le N° SAP834154965 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage,
- Travaux de petit bricolage,
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile,
- Soutien scolaire ou cours à domicile,
- Soins d'esthétique à domicile des personnes dépendantes,
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses),
- Livraison de repas à domicile,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- Livraison de courses à domicile,
- Assistance informatique à domicile,
- Soin et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage),
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire,
- Assistance administrative à domicile,
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile,
- Téléassistance et visioassistance,
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques),
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante,
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux),
- Coordination et délivrance des services à la personne.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Fait à Nîmes, le 31 décembre 2017

Pour la Préfet du Gard
et par subdélégation du DIRECTEUR Occitanie
Le Directeur de l'unité départementale du Gard

Alain FRANCES

Prefecture du Gard

30-2017-12-28-005

ARRÊTE portant déclassement d'une parcelle en bordure
de la Route Nationale n° 106 sur la commune des salles du
Gardon

*ARRÊTE portant déclassement d'une parcelle en bordure de la Route Nationale n° 106 sur la
commune des salles du Gardon*

Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée

ARRÊTE

portant déclassement d'une parcelle en bordure de la Route Nationale n°106 sur la commune des SALLES DU GARDON

**Le Préfet du Gard
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de la voirie routière modifié, en application des articles L 123-1 à L 123-2;
- VU** le code général de la propriété des personnes publiques, en application des articles L 2141-1 à L 2141-3 ;
- VU** le plan joint à l'arrêté ;

CONSIDÉRANT

d'une part que la parcelle AD 1007 aux abords de la RN106 sur la commune des Salles du Gardon telle que mentionnée au plan annexé au présent arrêté, ne présente plus d'utilité pour le réseau routier national, n'est pas affectée à la circulation sur ce réseau et n'en constitue plus une dépendance ;

ARRETE :

Article 1 : La parcelle AD 1007 sur la commune des Salles du Gardon dans le département du Gard, telle que décrite au plan annexé au présent arrêté, est déclassée du domaine public de l'État.

Article 2 : Le terrain ainsi déclassé, sera remis aux services de France Domaine du département du Gard aux fins d'aliénation.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard et le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Fait à Nîmes, le **28 DEC. 2017**
Pour le Préfet
et par délégation le Secrétaire Général

**Pour le Préfet,
le secrétaire général**

François LALANNE

Préfecture du Gard

30-2017-12-07-010

Décision CNAC en date du 7 décembre 2017 concernant le
recours exercé par la SCPI FICOMMERCE contre la
décision de la CDAC du 28 juillet 2017 refusant l'extension
d'un ensemble commercial sur le territoire de la commune
*Décision CNAC en date du 7 décembre 2017 concernant le recours exercé par la SCPI
FICOMMERCE contre la décision de la CDAC du 28 juillet 2017 refusant l'extension d'un
ensemble commercial sur le territoire de la commune des Angles*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

DECISION

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU le code de commerce ;
- VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU la demande d'AEC enregistrée le 8 juin 2017 par la CDAC du Gard ;
- VU le recours de la S.C.P.I. « FICOMMERCE », enregistré le 7 septembre 2017 sous le n°3445D01,

dirigé contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercial du Gard du 28 juillet 2017,

lui refusant l'autorisation préalable requise pour étendre de 1 745 m² la surface de vente d'un ensemble commercial, pour porter sa surface de vente totale à 4 495 m², aux Angles ;
- VU l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 4 décembre 2017 ;
- VU l'avis du ministre chargé du commerce en date du 30 novembre 2017 ;

Après avoir entendu :

Mme Hélène DEREUX, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;

M. Jean-Louis MAQUIN, directeur général de Jean-Louis MAQUIN URBANISME COMMERCIAL, conseil ;

Mme Isabelle RICHARD, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 7 décembre 2017 ;

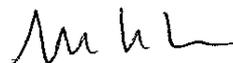
- CONSIDÉRANT** que l'ensemble commercial concerné par le projet est situé lieu-dit Dinarelle, au sein de la ZAC Grand Angles Activités, à 7 km du centre-ville de la commune des Angles ;
- CONSIDÉRANT** que le projet consiste en la réouverture au public de deux cellules, aujourd'hui vacantes, dans un ensemble commercial existant pour y implanter un magasin « ACTION » et un magasin « La Vie Claire » ;
- CONSIDÉRANT** que la desserte par les transports en commun est faible ; que la desserte pour les cyclistes est peu sécurisée ; que la piste cyclable existante le long de l'avenue de la 2^{ème} DB ne se prolonge pas directement jusqu'au site depuis le centre-ville ;
- CONSIDÉRANT** que le projet ne prévoit aucune amélioration du bâti et de l'insertion paysagère de l'ensemble ; qu'il n'est pas prévu d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment ; qu'il n'est pas non plus prévu de toiture végétalisée ou d'un recours aux énergies renouvelables ; que les surfaces de stationnement ne seront pas rendues, au moins pour partie, perméables ;
- CONSIDÉRANT** que le projet ne prévoit pas le recours à des matériaux locaux pour la reconfiguration du magasin ou pour les façades ; que les espaces verts représentent actuellement 880 m² alors que l'emprise foncière s'élève à 18 180 m² ; qu'ils ne seront pas augmentés à l'occasion de la réalisation du projet ;
- CONSIDÉRANT** qu'ainsi, ce projet ne répond pas aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce.

DÉCIDE :

- de rejeter le recours susvisé ;
- de refuser le projet, porté par la S.C.P.I. « FICOMMERCE », d'extension de 1 745 m² de surface de vente d'un ensemble commercial portant sa surface de vente totale à 4 495 m², aux Angles (Gard).

Votes favorables : 3
Votes défavorables : 6
Abstention : 0

Le Président de la Commission
nationale d'aménagement commercial



Michel VALDIGUIÉ